



CONVENTION DE COLLABORATION TRIPARTITE POUR L'ENCADREMENT DES STAGIAIRES



01 Novembre 2025
PALLISCO-CIFM SARL
478, Avenue des cocotiers, Douala-CAMEROUN

Préambule

Pallisco CIFM souhaite formaliser une **convention de collaboration tripartite** afin d'améliorer l'encadrement des stagiaires. La présente convention vise donc à clarifier le rôle de chaque partie (l'encadrant de l'institution de formation, l'entreprise PALLISCO-CIFM et le stagiaire) et à définir les engagements de chacun tout au long du stage. Cet accord fixe les responsabilités de chacune des trois parties : l'entreprise, l'institution de formation et le stagiaire.

L'objectif est d'assurer une expérience de stage enrichissante, conforme aux objectifs académiques, grâce à une collaboration étroite entre l'institution de formation et l'entreprise.

Rôle de l'encadrant de l'institution de formation

L'**encadrant académique** désigné par l'institution de formation (souvent un enseignant référent) est responsable du suivi académique du stagiaire. Ses responsabilités incluent notamment :

- **Définir les objectifs académiques du stage** : l'encadrant veille à ce que le stage s'inscrive dans le cursus de l'étudiant et favorise l'acquisition de compétences en lien avec la formation suivie ;
- **Assurer un suivi régulier du stagiaire** : il suit le déroulement du stage et reste en contact avec le stagiaire et le tuteur en entreprise. Un double suivi est mis en place : par l'enseignant référent et par le tuteur en entreprise, afin d'accompagner au mieux l'étudiant ;
- **Conseiller et soutenir le stagiaire** : il demeure disponible pour répondre aux questions d'ordre académique du stagiaire tout au long de sa mission. En cas de difficulté rencontrée en entreprise, il joue un rôle de médiateur et de conseil, pouvant intervenir auprès de l'entreprise d'accueil si le contenu ou les conditions du stage ne correspondent pas aux objectifs fixés.

Rôle de l'entreprise d'accueil

L'**entreprise** joue un rôle déterminant dans la réussite du stage en fournissant un environnement de travail propice et un encadrement professionnel. Notre entreprise s'engage donc à :

- **Désigner un tuteur de stage en entreprise** : un encadrant professionnel parmi les salariés est nommé pour superviser et guider le stagiaire. L'identité et la fonction de ce tuteur figureront dans la convention. Son rôle est d'encadrer le stagiaire au quotidien, de définir ses missions en accord avec les objectifs du stage, et de veiller à son assiduité ;
- **Offrir un encadrement de qualité et un environnement de travail adapté** : l'entreprise fournit au stagiaire les moyens matériels et l'accès aux informations nécessaires pour mener à bien ses missions. Le tuteur de stage s'assure de faciliter l'intégration du stagiaire au sein de l'équipe en lui transmettant toutes les informations, consignes de travail et règles de l'entreprise utiles ;
- **Communiquer et faire un bilan** : l'entreprise maintient une communication régulière avec l'institution de formation (par le biais de l'encadrant académique) surtout en cas de problème majeur ou de modification des missions. En fin de stage, l'entreprise fournit une évaluation du stagiaire le cas échéant (évaluation écrite, attestation de stage, etc.), mentionnant les compétences acquises et les contributions du stagiaire. Elle participe éventuellement à une réunion de bilan de stage avec le stagiaire et l'encadrant académique.

Rôle du stagiaire

Le **stagiaire** est le premier acteur de sa formation en milieu professionnel. À ce titre, il a également des responsabilités et des engagements pour que le stage se déroule dans de bonnes conditions :

- **Respecter le règlement et la discipline de l'entreprise** : le stagiaire s'engage à se conformer aux règles de fonctionnement de l'entreprise. Il respecte strictement les horaires de travail fixés, les règles de discipline, de sécurité et d'hygiène, ainsi que le règlement intérieur de l'entreprise. Toute absence ou retard doit être dûment justifié et signalé à la fois à l'entreprise et à l'institution de formation ;
- **Disposer obligatoirement d'une assurance maladie** : Le stagiaire doit impérativement disposer d'une assurance maladie couvrant toute la période du stage, soit fournie par son établissement, soit souscrite à ses propres frais. L'entreprise ne prend en charge que les premiers soins en cas de maladie ou d'accident au niveau de son service médical. Toute prise en charge médicale au-delà des premiers soins (consultations, examens, hospitalisation, médicaments...) relève exclusivement de l'assurance du stagiaire, l'entreprise n'assumant aucune responsabilité financière pour ces frais.
- **Adopter un comportement professionnel** : le stagiaire fait preuve de sérieux, de motivation et de proactivité dans les missions qui lui sont confiées. Il exécute les tâches avec soin, en demandant des clarifications si nécessaire, et en cherchant à apprendre le maximum de chaque situation. Le stagiaire s'intègre dans l'équipe, participe aux activités professionnelles et respecte la culture de l'entreprise ;
- **Préserver la confidentialité et l'éthique** : si le stagiaire a accès à des informations sensibles de l'entreprise (données internes, secrets de fabrication, etc.), il est tenu à la confidentialité tant pendant le stage qu'après. Il adhère par ailleurs aux principes d'éthique professionnelle en vigueur dans le secteur de l'entreprise (par exemple, respect des normes de sécurité et environnementales, etc.) ;
- **Communiquer et faire le lien avec l'institution de formation** : le stagiaire reste en contact avec son encadrant académique, le tenant informé de l'avancement du stage et des éventuelles difficultés rencontrées. S'il estime que les missions effectuées s'écartent des objectifs académiques, il peut en parler à son tuteur et à l'enseignant référent, afin d'envisager des ajustements ;
- **Réaliser le travail académique lié au stage** : Le stagiaire s'engage à produire les livrables demandés par son institution de formation dans le cadre du stage. Cela inclut généralement la rédaction d'un rapport de stage ou d'un mémoire.

Le stagiaire s'engage à produire un rapport de qualité, répondant aux exigences académiques et professionnelles en vigueur. Il veille à ce que son travail reflète fidèlement les activités menées et les résultats obtenus, en respectant les principes d'intégrité scientifique et d'éthique.

L'usage des outils numériques, y compris ceux d'intelligence artificielle, doit se faire de manière responsable et transparente, exclusivement comme un appui à la rédaction ou à l'analyse, et non comme un substitut à la réflexion personnelle. Tout recours abusif, frauduleux ou non déclaré à ces outils est strictement proscrit et peut entraîner l'arrêt définitif du stage.

Dès le début de son stage, il doit réaliser une présentation de ses Termes de Référence (TDR) afin de préciser ses objectifs, ses missions et la méthodologie envisagée. À mi-parcours, le stagiaire présente une synthèse de l'avancement de ses travaux afin d'évaluer la progression et d'ajuster les orientations si nécessaire. Enfin, à la fin de son stage, il effectue une présentation finale de ses résultats et conclusions devant son encadrant professionnel et le service concerné.

Avant son départ de l'entreprise, le stagiaire doit impérativement remettre un livrable partiel (brouillon, synthèse ou fiche récapitulative des travaux réalisés) afin de laisser une

trace exploitable de son passage. Une version finale du rapport complet doit ensuite être transmise à l'entreprise dès sa finalisation, en parallèle de la remise officielle à l'institution de formation.

Le stagiaire s'engage à respecter les délais fixés pour ces livrables et à suivre les consignes de l'institution de formation concernant l'évaluation du stage.

Engagements et signature de la convention

La présente convention de collaboration tripartite doit être **lue et approuvée** par l'ensemble des parties avant le début du stage. Étant un document tripartite, elle est signée par :

- **Le représentant de l'institution de formation** (encadrant académique)
- **Le représentant de l'entreprise Pallisco** (encadrant professionnel ou direction)
- **Le stagiaire** lui-même

Chaque signataire reconnaît avoir pris connaissance de ses obligations et s'engage sur l'honneur à respecter le rôle qui lui incombe tel que défini ci-dessus.

En apposant leurs signatures ci-dessous, les parties confirment leur accord sur les termes de cette convention de collaboration et s'engagent à en honorer les dispositions pour toute la durée du stage.

Encadrant académique

Nom : Qualité :

E-mail : Numéro de Téléphone :

Date : Signature (Lu et approuvé) :

Signature du représentant de l'entreprise d'accueil

Nom : Qualité :

E-mail : Numéro de Téléphone :

Date : Signature (Lu et approuvé) :

Signature du stagiaire

Nom :

E-mail : Numéro de Téléphone :

Date : Signature (Lu et approuvé) :